

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Vincent **DEDIEU**, Jean-Claude **ESNAULT**, Marc **FAYET**, Alain **GHILONI**, Sabrina **JONNIER DE HARO** (en visioconférence), Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN** (en visioconférence), Gwénaëlle **MADOUAS**, Didier **MARCHAND**, Éric **PIHET**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGEANT**, Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Frédéric **THEOBALD** (en visioconférence), Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Patrick **CLUZAUD** ; Éric **JACOTÉ** (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Benoît **CORDIER**, Alfred **DEFONTIS**, Fleur **FAURE**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Vincent **MARGOTTON**, Joël **MARTINEZ**, Roland **MONTENAT**, Denis **REPÉRANT**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

Membre du Bureau Exécutif excusé

Sylvain **DUPLOYER**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des activités sportives ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 21 ET 22 JANVIER 2022	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	INTERVENTIONS	10
V.	POINT BUDGÉTAIRE	16
VI.	RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ	19
VII.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	21
VIII.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION	27
IX.	COMMISSIONS SPORTIVES	29
X.	INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	34
XI.	QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	35
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	38

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Il déplore l'absence d'un grand nombre d'Élus, mais précise qu'à la faveur des statuts fédéraux qui mentionnent un quorum à 30 %, le Conseil Fédéral pourra se prononcer sur les délibérations prévues à l'ordre du jour. Il propose aux membres du Conseil Fédéral d'évoquer de manière informelle, mais sans aucune polémique, ce sujet à la fin de la séance de ce jour afin d'échanger sur les points d'amélioration.

Vincent DEDIEU souligne qu'il n'a eu l'occasion de rencontrer certains membres du Conseil Fédéral qu'une seule fois depuis le début de la mandature. Or, être élu de cette instance représente un engagement et un investissement temporel.

Le Président confirme l'absence régulière, voire totale, de certains Élus, alors que ce statut implique des obligations. Lorsqu'une personne fait le choix de se présenter à un mandat, elle doit en assumer les obligations qui en découlent.

Nicolas ROUGEON note un désintérêt général des Élus qui sollicitent des réunions sur certains sujets, mais qui n'y assistent pas.

Vincent DEDIEU confirme la nécessité d'œuvrer à la mobilisation des Élus fédéraux, et ce, à tous les niveaux.

Christian LAZARINI ajoute qu'il est en effet urgent d'échanger sur ce sujet dans les meilleurs délais.

Le Président fait part des décès de Bernard QUILFEN, coureur professionnel et équipier de Bernard HINAULT ; de René GASQUET, ancien président du Comité Départemental du Lot-et-Garonne ; de Marie-Antoinette CANU, dirigeante bénévole du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône, qui a exercé plusieurs mandats au sein du Conseil Fédéral de la FFC ; de Vincent JACQUET, ancien DTN de la FFC et directeur des relations internationales de l'UCI, et de Baptiste SABATUT, jeune coureur cycliste de vingt ans, victime d'une chute fatale lors d'une course. Le Conseil Fédéral adresse toutes ses condoléances aux familles endeuillées.

Il désigne Christine BAROCHE en qualité de Secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 21 ET 22 JANVIER 2022

Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 21 et 22 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

En préambule, Michel CALLOT salue les résultats des athlètes français, et notamment la première victoire féminine (Juliette LABOUS) dans une épreuve Word Tour par étape ainsi que les bonnes performances de Loana LECOMTE en VTT. S'agissant de

la Piste et du BMX, les différents athlètes ont obtenu des résultats très satisfaisants. Enfin, à noter l'obtention du premier podium d'Anthony JEANJEAN lors de la Coupe du Monde de Freestyle Park. L'ensemble de la Fédération se réjouit de ce début d'année sportif particulièrement positif.

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 107 853 au 15 juin 2022, soit une hausse de 9,36 % par rapport au 15 juin 2021. Pour rappel, le nombre de licenciés s'élevait à 102 064 au 30 septembre 2021, date de la clôture de la saison précédente.

Excepté trois comités ultramarins (Tahiti, Martinique et Nouvelle-Calédonie), tous les Comités Régionaux sont en hausse.

Les effectifs féminins continuent leur progression, puisque leur nombre s'élève à 12 523 licenciées. Les femmes représentent ainsi 11,61 % des effectifs totaux.

Toutes les disciplines sont en hausse :

- Cyclisme dit traditionnel : + 10,09 %, avec une augmentation importante de la Route ;
- VTT : + 8,92 %, avec une hausse notable du VTT Cyclo-cross ;
- BMX : + 7,84 % ;
- total des autres disciplines : + 41 %.

Par ailleurs, toutes les familles de licences connaissent également une progression :

- Compétition : +13,78 % ;
- Apprentissage et Bien-être : +8,07 % ;
- Loisirs et Performance : +0,57 % ;
- Staff : +13,37 % ;
- Staff pro : +6,65 %.

La catégorie des licenciés mineurs est en nette augmentation avec 3 457 jeunes de plus, dont 694 licenciées. Toutes les catégories d'âge sont en hausse sans aucune exception. Cette situation démontre les efforts accomplis par les clubs pour accueillir ce public.

Les arbitres comptent 128 licenciés de plus, dont 85 femmes.

Fabien RAFFOUX annonce que 108 010 licences ont été validées à date. Pour plus de précisions, toutes les statistiques générées par région sont disponibles sur le SharePoint du Conseil Fédéral.

Pour rappel, la Fédération a mis en place au mois de décembre un processus de relances automatisées au travers d'un email envoyé aux licenciés qui n'ont pas renouvelé leur licence. Le taux d'ouverture est extrêmement satisfaisant, puisqu'il s'élève à 68 % (la moyenne générale des emails commerciaux étant de 20 %). De fait, ce système de relance est clairement efficace, grâce notamment à une base d'adresses email fiable et de qualité.

Les licences Loisirs enregistrent une baisse de 15 % due à un faible niveau de renouvellement et à une reconversion de ces licences. En effet, 404 licenciés ont opté pour une licence Apprentissage et Bien-être ; 34 pour une licence Arbitre ; 223 pour une licence Compétition ; 902 pour une licence Performance (Nature, Urbain ou Cyclo sportive) ; 330 pour une licence Encadrement et 67 pour une licence Assistance et Organisation. Il est fort probable que ces reconversions résultent de l'harmonisation des tarifs amenant les licenciés à déclarer leur véritable activité et non à prendre le tarif le moins-disant.

Vincent DEDIEU remarque que les salariés des structures ne reçoivent pas d'alerte pour les licences en attente et qu'ils doivent par conséquent les reprendre une par une pour vérifier si les documents manquants ont été ajoutés dans les dossiers. Il souhaite savoir si un système d'alerte informatique est envisagé.

Fabien RAFFOUX explique que cette problématique n'a jamais été transmise au Siège fédéral. Toutefois, il est possible de mettre en place rapidement un système d'alerte précisant les modifications apportées dans les dossiers.

Jean-Michel RICHEFORT indique que les informations apportées par Fabien RAFFOUX concernant les licences Loisirs sont riches d'enseignement. Face à leur érosion, il serait opportun que les clubs proposent des randonnées ouvertes, telles que celle organisée dans le cadre de La Tricolore afin d'attirer des non-licenciés.

2. Conséquences de la crise ukrainienne

Michel CALLOT déclare que le Bureau Exécutif a mis en place une cellule d'observation sous l'égide du Trésorier général de la Fédération dès le début de la guerre en Ukraine, afin que la Fédération puisse réagir avec diligence sur des sujets, tels que la poussée inflationniste et l'augmentation des coûts des transports, et ainsi éviter que le système fédéral ne soit durement affecté.

Après consultation des Comités Régionaux, il semblerait que ces conséquences ne pénalisent pas l'engouement des clubs et des licenciés pour les manifestations sportives fédérales en tout cas, pour le moment. Pour autant, il importe de demeurer particulièrement vigilant sur ce sujet. Au surplus, toutes les problématiques ayant trait à la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) ont une résonance pour le moins singulière au regard de cette augmentation des coûts de l'énergie et des différents aspects en lien avec la consommation.

La Fédération a lancé un appel à la solidarité auprès de ses structures et a relayé leurs propositions vers les autorités publiques et les autorités sportives (UEC et UCI).

L'UEC et l'UCI ont mis en place un fonds de solidarité destiné à financer le rapatriement des sportifs ukrainiens et de leurs familles, notamment vers le centre mondial du cyclisme à Aigle qui offre un encadrement, un hébergement et des conditions d'entraînement idoines.

Pavel SIVAKOV, cycliste binational (russe et français) a opté pour la nationalité sportive française. De fait, il courra dorénavant pour la France. À noter également la demande de naturalisation française d'une athlète russe de Freestyle Park dont le dossier est en cours d'instruction auprès des ministères *ad hoc*.

David LAPPATIENT, président de l'UCI, a fait le choix d'adopter la doctrine du CIO consistant à rejeter la participation de toutes équipes identifiées comme étant russes dans un souci d'équité par rapport aux athlètes ukrainiens défavorisés par la guerre, et de protection des épreuves sportives vis-à-vis de manifestations extérieures. Cette décision a entraîné l'exclusion d'une équipe cycliste professionnelle enregistrée en Suisse, mais dont le sponsor est une grande entreprise russe, créant une certaine émotion, car une grande partie de l'équipe (coureurs et encadrants) s'est retrouvée privée de travail. À ce jour, les discussions se poursuivent entre l'UCI et les éléments de cette équipe.

Le CIO a prôné l'idée que le mouvement olympique ne devait pas entrer dans un débat politique et que les vertus du sport étaient de favoriser la paix et l'union dans le monde. Conséquemment, l'instance a encouragé les fédérations internationales à adopter une politique de sobriété en matière de conséquences sur les dirigeants. Ainsi, plusieurs fédérations sportives sont toujours dirigées par des russes et composées d'athlètes russes.

En ce qui concerne l'UCI, l'autosuspension des deux dirigeants russes (Sergueï EKIMOV et Viktor MAKAROV) ayant pris fin d'elle-même, ils assistent de nouveau aux réunions de l'instance. David LAPPARTIENT ne souhaite pas se départir de la décision du CIO sur ce sujet.

S'agissant de l'UEC, l'association regroupant les pays du nord de l'Europe a fermement manifesté son opposition au maintien du dirigeant russe et du dirigeant biélorusse. Ces derniers se sont autosuspendus, mais ils demeurent toujours membres de l'instance, laquelle n'a pas souhaité prononcer leur suspension eu égard à la position de l'UCI qui fait valoir que l'application d'une telle doctrine devrait concerner tous les pays en guerre ou en obstruction manifeste aux droits de l'homme, doctrine qui irait à l'encontre des valeurs positives de l'olympisme.

Marc FAYET évoque le cas d'un coureur russe ayant remporté une étape lors du Tour de Suisse, mais dont la nationalité n'a pas été mentionnée sur injonction de l'UCI. Il conçoit la difficulté dans laquelle se trouvent les instances sportives internationales dans leur prise de décisions et de sanctions.

Michel CALLOT ajoute que ces décisions sont d'autant plus complexes qu'elles peuvent aller à l'encontre des décisions nationales et entraîner un risque de judiciarisation.

3. Événementiel

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux organisateurs, aux clubs et aux Comités Régionaux qui ont permis la relance de l'activité fédérale (Coupes du monde, Championnats de France, etc.) à l'issue de la crise sanitaire, et en particulier aux Comités Régionaux ultramarins qui ont organisé à la Réunion le Championnat de France d'Outremer.

Il remercie également les équipes fédérales, les acteurs locaux, et notamment Alain MENUT (Creuse Oxygène) ainsi que le Comité régional de Nouvelle-Aquitaine, qui ont œuvré de concert à l'organisation du Congrès fédéral. Leur précieuse implication et leur chaleureux accueil ont fortement contribué au succès de cette manifestation.

S'agissant des Jeux olympiques Paris 2024, la FFC a répondu à un appel d'offres pour l'organisation de la Piste, du VTT et du BMX dans le cadre d'un groupement avec ASO et l'UCI. Quant à l'organisation de la Route, l'appel d'offres a été fait conjointement avec ASO. Le travail relatif à l'élaboration complexe des contrats et au choix de la forme juridique du groupement se poursuit. Le COJO devrait communiquer le résultat de ces appels d'offres à la fin de l'été. Il est évident que le fait de concourir à l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024 constituerait un atout indéniable pour la FFC, tant sur le plan financier qu'en matière d'image. Michel CALLOT remercie Nicolas ANDRÉ et toute l'équipe de la DERS pour le travail accompli et dont la charge est extrêmement importante.

Il poursuit avec le projet Haute-Savoie 2027. Pour rappel, à compter de 2023, l'UCI créera tous les quatre ans l'organisation de tous les Championnats du monde réunis en un seul lieu sur une dizaine de jours. Depuis, le mois de février, la DERS, la Direction de la Communication et la Direction juridique de la FFC travaillent intensément sur ce dossier avec le département de la Haute-Savoie (préparation du dossier de candidature ; élaboration du contrat afférent ; assurances ; etc.) et son président. Il est absolument fondamental de donner à cet événement une résonance nationale très forte, événement pour lequel le Président de la République a apporté son soutien au travers d'une vidéo. À noter que dans le cadre de ce projet, des infrastructures, telles qu'un vélodrome, ont d'ores et déjà été actées par le département. Par ailleurs, la FFC a obtenu de l'UCI que ces Championnats du monde aient lieu la deuxième quinzaine du mois de septembre, ce qui permettra aussi aux Championnats du monde Route d'être maintenus aux mêmes dates dans le calendrier mondial.

Ces deux projets sont pour la Fédération un levier essentiel, car ils lui permettent de créer une structure événementielle permanente dédiée à la délivrance de manifestations sportives, lesquelles généreront des ressources financières supplémentaires et auront un impact positif et durable sur sa transformation économique. Pour ce faire, il est nécessaire que la FFC collabore avec différents partenaires pour filialiser ces opérations et qu'elle demeure en veille sur les disciplines émergentes. À titre d'exemple, des échanges sont en cours avec la présidente de la région des Pays de la Loire concernant un éventuel projet de « Tour des Pays de la Loire » professionnel.

4. UCI

Michel CALLOT relate le dernier comité directeur lors duquel plusieurs sujets ont été largement évoqués comme celui ayant trait aux transgenres, sujet sur lequel deux postures opposées s'affrontent :

- celle de très nombreuses athlètes femmes qui estiment que le changement de sexe est impossible sur le plan sportif ;
- celle des transgenres et des mouvements associés qui considèrent que lorsqu'un ou une athlète a décidé de changer de sexe, il ou elle doit pouvoir concourir dans la catégorie correspondant à son nouveau sexe.

De son côté, la science ne se prononce pas vraiment sur ce sujet en raison du faible nombre d'études en la matière, notamment en ce qui concerne la population sportive.

Face à cette situation, l'UCI a adopté une évolution de sa réglementation visant à abaisser le taux de testostérones pour considérer qu'un transgenre est devenu une femme et à assortir cette obligation d'une durée rallongée à deux ans au lieu d'un an.

Par ailleurs, une étude a été lancée par plusieurs fédérations sportives afin de mesurer l'impact sur la masse musculaire : en effet, si un athlète homme devenu femme continue d'entretenir sa masse musculaire, il est certain qu'elle conservera un avantage prépondérant sur les autres athlètes féminines, créant ainsi un véritable déséquilibre et un problème d'équité majeur dans le sport féminin. Dès lors, il est fort possible que des compétitrices refusent de concourir avec des transgenres.

Pour l'heure, la FFC a décidé de suivre la position de l'UCI concernant ce sujet.

Durant ce comité directeur, plusieurs décisions relatives aux dispositifs de qualification pour les Jeux olympiques ont été prises. Ainsi :

- le Championnat du monde Piste ne sera pas qualificatif pour des raisons attachées à ses conditions de participation ;
- le nivellement des quotas sera instauré à partir de 2024 avec une parité totale entre les femmes et les hommes (90 hommes et 90 femmes). Ce changement sera plus compliqué à intégrer pour les épreuves masculines Route ;
- s'agissant de l'Urbain (BMX Free Style, roller, break dance et skateboard), l'UCI qualifiera par son circuit six des douze qualifiés aux Jeux olympiques, tandis que les six autres seront qualifiés par le circuit créé par le CIO ;
- à partir de 2023, un classement des nations sera mis en place dans le cadre des Championnats du monde regroupés ;
- un Championnat du monde de Gravel a été créé ;
- enfin, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'UCI retirera l'obligation de limitation des braquets pour les Juniors en raison de pénuries de matériel.

Pour information, David LAPPARTIENT a présenté les orientations de l'UCI, parmi lesquelles figurent sa volonté de travailler son modèle économique à partir de ses événements, dont la valeur ne cesse de croître, ainsi que celle concernant une réforme approfondie de l'économie du cyclisme professionnel sur Route.

5. Paris 2024

Michel CALLOT aborde la question relative au contrat de mise à disposition des équipements olympiques qui sera signé entre le COJO, Velopolis et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024, le COJO prendra possession des différents équipements fédéraux (vélodrome, stadium BMX).

En ce qui concerne la Fédération, elle a obtenu que les athlètes de la Piste puissent bénéficier des équipements jusqu'en juillet 2024. En revanche, des incertitudes demeurent quant au calendrier relatif à la rénovation du stadium BMX.

S'agissant du Siège fédéral, les deux hypothèses sont les suivantes :

- la plus favorable serait que le Siège quitte le vélodrome fin juin pour se replier dans les locaux de Trappes ;
- la seconde hypothèse entraînerait son départ le 1^{er} avril. Dans ce dernier cas, Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagé à reloger la Fédération dans des conditions satisfaisantes.

6. Ministère

Michel CALLOT salue la nomination de Madame Amélie OUDÉA-CASTÉRA en tant que ministre des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques.

7. ANS

Michel CALLOT explicite que les projets de développement de la DTN bénéficient d'un soutien et d'une écoute très attentive de la part de l'Agence.

Il déclare que la FFC et Frédéric SANAUR ont émis l'idée de lancer une campagne d'apprentissage dédiée aux métiers du vélo (mécaniciens, encadrement, etc.) qui pourrait être déclenchée de manière massive. Ce projet pourrait avoir une envergure nationale eu égard aux enjeux sociétaux du vélo.

8. Formation des dirigeants

Michel CALLOT adresse toutes ses félicitations à Christine BAROCHE pour son travail concernant la conception de la formation « Les jeudis des dirigeants », formation de grande qualité qui a été lancée le 21 avril. Cette première édition à laquelle participaient la DTN et des membres du Bureau Exécutif a été un réel succès. À noter que le format webinaire permet de visionner les séquences en différé.

9. Commission Nationale de discipline

Yannick POUHEY aborde le sujet du remplacement de Monsieur Jean-Pierre GIBOURDEL, membre de la Commission Nationale de discipline et déclare que le Bureau Exécutif propose que Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE, suppléante et membre active de cette structure depuis plusieurs années, soit titularisée.

Par ailleurs, la Fédération a enregistré la candidature de Madame Delphine JOUFFRE comme suppléante. Juriste de formation, Madame JOUFFRE était salariée de la Fédération française d'équitation et était en charge des dossiers éthiques et liés aux violences sexuelles. De fait, elle dispose des qualités et de la motivation nécessaires pour intégrer la Commission Nationale de discipline.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider les nominations de Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE, en tant que titulaire de la Commission Nationale de discipline, et de Madame Delphine JOUFFRE, en tant que suppléante.

Les nominations de Madame Dorothee DEBURGHGRAEVE et de Madame Delphine JOUFFRE à la Commission Nationale de discipline sont approuvées à l'unanimité.

10. Pass'Sport

Michel CALLOT annonce que le dispositif du Pass'Sport (aide de cinquante euros pour les publics les plus fragilisés financièrement) sera conduit à la rentrée 2022 et qu'il sera très probablement étendu aux étudiants boursiers. Pour l'heure, ledit dispositif demeure réservé uniquement aux structures fédérales, et ce, en dépit des pressions exercées par les structures privées pour en bénéficier.

11. Système de mutations

Michel CALLOT fait valoir qu'il serait opportun de mettre en place un groupe de réflexion qui puisse effectuer un audit sur le système de mutations fédéral.

Le Président confirme que la mise en place d'un groupe de réflexion permettrait d'étudier la nécessité ou non de faire évoluer le système actuel.

Yannick POUHEY ajoute que ce groupe devra s'interroger sur le maintien des mutations. Le cas échéant, il devra définir les publics en question, les tarifs et les conditions afférentes.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président énonce la composition du groupe de réflexion comme suit :

- Didier MARCHAND ;
- Vincent DEDIEU ;
- Alain GHILONI ;
- Bernard SINNEUX ;
- Jacky TARENNE ;
- Éric PIHET ;
- Cathy MONCASSIN ;
- Guillaume LIÉNARD.

IV. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN salue les résultats remarquables des athlètes français. Depuis le début de la saison, les équipes françaises totalisent 62 victoires et les coureurs français 48. Il tient à féliciter Arnaud DÉMARE qui a décroché trois victoires sur le Giro et remporté le maillot Cyclamen. À noter également les performances prometteuses de Romain GRÉGOIRE de l'équipe FDJ. S'agissant du classement mondial des équipes, cinq équipes françaises font partie du top 15, ce qui est extrêmement encourageant.

En revanche, sur le plan sanitaire, les nouvelles sont nettement moins positives en raison du retour du virus de la Covid. Lors du Tour de Suisse, plusieurs équipes ont dû déclarer forfait pour cause de contaminations, alors que les athlètes avaient été testés négatifs avant la compétition. En conséquence, ils ont été contaminés lors du Tour.

Le professeur BIGARD (UCI) alerte depuis plusieurs semaines sur le retour du virus et enjoint les organisateurs et les athlètes à être particulièrement vigilants et à maintenir les gestes barrières, ainsi que le port du masque. Or, la situation est assez

intenable dans la mesure où ces gestes ne sont plus appliqués dans les transports en commun, dans les hôtels, etc.

Eu égard à cette situation préoccupante, une grande inquiétude demeure pour le Tour de France et il est envisagé d'interdire l'aire de départ au grand public lors des prochains championnats.

Les conditions météorologiques actuelles (températures caniculaires) et les décisions préfectorales qui ont été prises constituent également un sujet pour le moins inquiétant puisque des compétitions Amateurs ont été annulées ou raccourcies (Route d'Occitanie) sans aucune prise en compte des particularités du cyclisme. Pour information, une étude récente a démontré qu'en période de fortes chaleurs, le cyclisme était le sport le moins dangereux lorsqu'il était pratiqué dans des conditions acceptables. Cette étude qui sera publiée prochainement dans un journal médical anglais mentionnera les protocoles relatifs à la formation du personnel médical pour la prise en charge des personnes en cas d'hyperthermie. Dès lors, il serait opportun de faire de la pédagogie en direction du corps préfectoral pour le sensibiliser aux spécificités de la pratique du cyclisme par fortes chaleurs et au fait que les professionnels de ce sport, notamment les équipes médicales, sont des personnes responsables.

Pascal SERGENT relève que le préjudice est important pour les organisateurs et les villes lorsque les épreuves sont annulées ou raccourcies.

Xavier JAN signale que le Tour de France peut également être affecté par ce type de décision préfectorale.

Il évoque ensuite le projet sportif et de formation lancé conjointement avec la FFC. La mise en place d'un outil informatique permettant d'interroger la base de l'UCI sur l'évolution des performances des cyclistes français est à l'étude. Grâce à cet outil, il sera possible de comparer les données avec une dizaine de nationalités et de réaliser un audit sur les formations dispensées, tant au niveau de la LNC qu'au niveau de la FFC.

Michel CALLOT précise que David LAPPARTIENT, président de l'UCI, a pleinement cautionné ce projet.

Xavier JAN poursuit avec les travaux engagés depuis plusieurs mois sur la réglementation relative à la participation aux épreuves du calendrier français. À noter que pour 2023, les équipes sont au nombre de dix, et ce, en dépit des nombreuses demandes : en effet, en raison de la capacité d'accueil limitée des courses à étapes et du niveau sportif des Amateurs qui ne permet pas de fournir suffisamment d'athlètes de Haut-Niveau, il n'est pas envisageable d'accroître le nombre d'équipes.

S'agissant des modifications de la réglementation, les trois axes d'ores et déjà actés sont les suivants :

- augmenter le cahier des charges des structures des équipes continentales, notamment en matière d'encadrement ;
- imposer un nombre d'années minimal pour accéder à une équipe continentale ;

- définir un système de *numerus clausus* pour les équipes.

Yannick POUÉY attire l'attention concernant l'utilisation de la notion de *numerus clausus* qui risque d'être problématique.

Xavier JAN fait valoir que le conseil juridique de la Ligue a confirmé que la LNC a parfaitement le droit de définir le nombre d'équipes dès lors que les règles définies s'appliquent à tous les candidats sans aucune discrimination. Il est précisé en outre qu'une réflexion est en cours avec la DTN au sujet de la notion sportive de candidature.

Il rappelle que la France est la première nation du cyclisme et que sa force réside dans le fait que les coureurs professionnels bénéficient d'un contrat de travail, d'assurances et de droits à la reconversion. Il importe de maintenir ce choix politique qui prévaut depuis plusieurs années.

Christian LAZARINI confirme la différence avérée entre les équipes continentales françaises et certaines équipes continentales étrangères. Il entend la nécessité d'élever le niveau et le besoin d'exigence, cependant, il craint que des équipes continentales fassent le choix d'aller s'enregistrer à l'étranger.

Xavier JAN précise que cette demande d'exigence offre des contreparties : l'accord de participation en vigueur permet aux équipes continentales d'avoir accès à l'ensemble des compétitions françaises, en dehors du World Tour. Une équipe qui ferait le choix de s'assurer à l'étranger n'aurait plus du tout cette possibilité.

Il évoque ensuite la problématique relative au calendrier international qui demeure surchargé : une réflexion est en cours afin d'envisager diligemment des solutions visant à l'alléger pour éviter d'aboutir à un circuit fermé.

Enfin, à noter que la LNC a mis en place depuis le mois de mai une newsletter mensuelle qui répertorie les résultats des coureurs français, les projets de la Ligue, etc.

2. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER aborde la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport et dont les règles relatives au certificat d'absence de contre-indication (CACI) ont récemment évolué. En effet, il appartient dorénavant aux fédérations de décider si elles souhaitent ou non mettre en place un CACI pour les majeurs dans le cadre de la délivrance de la licence ou de la participation aux compétitions organisées ou autorisées par ces fédérations.

Plusieurs réunions ont été organisées avec de nombreux acteurs du sport, des fédérations et le CESO qui ont permis de confirmer :

- un accord fort sur la nécessité d'effectuer de la prévention et d'émettre des recommandations adaptées ;
- un accord sur le fait que le CACI ne répond pas à cette demande et qu'il pourrait être supprimé et remplacé par des actions de prévention et des recommandations adaptées.

Le décret d'application n'étant toujours pas publié, il n'est pas possible de soumettre ce point au Conseil Fédéral. De plus, il est nécessaire de réaliser en amont un travail approfondi sur ce sujet avant d'appliquer ces changements, lesquels ne pourront pas intervenir avant 2024.

Éric MEINADIER expose ensuite les différents sujets médicaux intégrés dans le projet de mandat.

Dans le cadre de la structuration de l'accompagnement médical des collectifs France (projet de mandat 6.2), un référent médical identifié et rémunéré sera mis en place sur chaque collectif. Ses missions seront les suivantes :

- suivi annuel en distanciel des collectifs – en direct ou en collaboration avec médecin d'équipe ou de pôle ;
- accompagnement de la performance : physiologie, nutrition, récupération, etc.

Cette structuration est pilotée par Jacky MAILLOT qui organise actuellement des staffs médicaux mensuels par collectif. À partir du mois d'octobre, des staffs intercollectifs seront mis en place pour échanger sur des sujets en lien avec la médecine. Des logiciels métiers (Askamon/pandlab) permettant une meilleure traçabilité, ainsi que la sécurisation des données et des échanges sont en cours de déploiement.

S'agissant du plan ministériel de prévention du dopage (projet de mandat 6.3), la Fédération ayant finalisé les trois premières étapes (état des lieux ; définition des acteurs ; définition des publics cibles), elle travaille à la quatrième étape qui a trait au développement et à la diffusion des actions. Le premier objectif concerne la formation d'un référent par département (formation des éducateurs anti dopage mise au point par l'AFLD et appropriation des supports de la FFC, tels que les PowerPoint, les jeux interactifs et les webinaires). Ces formations concerneront au total 150 entraîneurs ou futurs entraîneurs et plus de 800 sportifs.

En ce qui concerne le cyclisme santé (projet de mandat 6.4), les dernières données sont les suivantes :

- 61 coachs vélo santé ont été formés ;
- de nombreux accompagnateurs vélo-bien-être ont été formés ou sont en cours de formation dans les Comités Régionaux ;
- 5 clubs ont été labellisés ;
- 75 licences santé ont été délivrées.

Pour information, une offre mobile VéloGym+ a été lancée en collaboration avec la FFGym. Les objectifs de cette offre qui est accompagnée par le ministère sont les suivants :

- expérimenter un programme visant à retarder la perte de locomotion et d'autonomie globale chez les personnes âgées en résidence autonomie et en EHPAD ;

- évaluer l'impact médico-économique.

Les conseils départementaux, un important laboratoire de recherche, ainsi que des établissements de type EHPAD et des résidences autonomie participent également à ce projet dont la première phase sera déployée en septembre 2022 (quatre établissements dans deux départements, pour 96 bénéficiaires). La procédure de recrutement des établissements sera portée par les conseils départementaux et sera accompagnée par le ministère, la FFC et la FFGym.

Ce programme est soumis à une prescription médicale et à la présentation d'un CACI, car il nécessite la délivrance d'une licence. Or, la présentation du CACI est antinomique avec une prescription médicale. De fait, il conviendrait de supprimer l'obligation du CACI. Pour ce faire, il est nécessaire que la commission médicale, le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral valident cette modalité en juillet.

Yannick POUHEY suggère que le Conseil Fédéral donne mandat au Bureau Exécutif pour se prononcer sur la suppression ou le maintien du CACI dans le cadre du programme VéloGym+.

Le Président soumet au vote la proposition visant à donner mandat au Bureau Exécutif pour qu'il se prononce sur la suppression ou le maintien du CACI dans le cadre du programme VéloGym+.

La proposition est approuvée par les membres du Conseil Fédéral (une abstention).

Au titre de la surveillance médicale des compétitions (projet de mandat 6.5), le logiciel Logicoss (logiciel de récupération de données sur les interventions des médecins et secouristes sur compétitions FFC) a été mis en place. À ce jour, le bilan est le suivant :

- nombre d'organismes contactés : 927 ;
- nombre de réponses de ces organismes : 418 ;
- nombre de réponses des organisations de secours : 45 ;
- nombre d'événements renseignés sur Logicoss : 26 ;
- nombre de questionnaires retour : 24.

Deux points sont à améliorer :

- la communication fédérale ;
- la communication avec les associations agréées sécurité civile. Un premier contact constructif a été pris avec la Protection civile.

Éric MEINADIER évoque le cas d'une femme transgenre, âgée de 31 ans, qui est en transition par traitement hormonal depuis début 2021 et qui a émis une demande de participation aux Championnats de France — contre-la-montre Femmes. Cette personne qui possédait en 2021 une licence fédérale Hommes de 3^e catégorie 2021 s'est vue accorder par la Fédération française de triathlon une licence pour participer à des compétitions d'Ironman.

Pour rappel, un prérèglement relatif aux conditions d'éligibilité transgenres (homme vers femme) avait été présenté en janvier 2020 au Conseil Fédéral, mais sa validation avait été reportée dans l'attente des modifications du règlement de l'UCI. Puis, la crise sanitaire était survenue.

Le nouveau règlement de l'UCI qui a été publié ce jour stipule les éléments suivants :

- le temps entre le début de la transformation et l'éligibilité aux compétitions passe d'un an à deux ans ;
- la valeur de testostéronémies pour valider une performance dite féminine passe de 5 nmol/l à 2,5 nmol/l ;
- les dosages de testostéronémies devront être effectués tous les deux ou trois mois, soit minimum quatre par an ;
- quant à la mise en place d'une méthodologie des dosages de testostérone selon les catégories de sportives, elle est en cours de discussion.

Au vu de ces modifications, le Conseil Fédéral pourra se prononcer au mois d'octobre sur un projet de règlement fédéral en la matière.

S'agissant de la demande de l'athlète transgenre de 31 ans, il s'avère que les bilans réalisés ne s'appuient pas sur la méthodologie explicitée dans le règlement de l'UCI, à savoir :

*« 13.5.013. Il est recommandé que chaque fédération nationale adopte son propre règlement pour déterminer l'éligibilité des athlètes transgenres à participer à des compétitions se déroulant sous sa propre juridiction. **Au niveau des championnats nationaux (ou équivalents), il est recommandé de suivre le présent règlement.***

*13.5.015 - 4. Aux fins du présent règlement, **toutes les mesures de la testostérone sérique doivent être effectuées au moyen d'une chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse, comme le prévoit l'annexe technique.*** »

Dès lors, elle n'est pas éligible aux Championnats de France — contre-la-montre Femmes.

Michel CALLOT déclare qu'il est fondamental que le règlement fédéral soit strictement aligné sur celui de l'UCI, y compris pour l'ensemble de ses calendriers régionaux. Il rappelle en outre que le cyclisme offre la possibilité de participer à des compétitions mixtes et à de nombreuses activités de loisir. Il s'agit d'un sport très largement accessible à une grande variété de publics. Néanmoins, il est essentiel que la FFC soit attentive à la préservation du cyclisme féminin, dont le développement nécessite d'importants efforts. Le projet de réglementation qui sera présenté lors du prochain Conseil Fédéral tiendra compte de tous ces éléments.

Christian LAZARINI invite le Siègé fédéral à accompagner et à former les éducateurs afin d'éviter tout retard sur ce sujet.

Marc FAYET sollicite des précisions concernant une femme qui aurait suivi un traitement pour devenir un homme et qui souhaiterait participer à des compétitions masculines.

Éric MEINADIER répond que la transformation d'une femme en homme implique la prise de médicaments qui demeurent interdits et qui doivent faire l'objet d'une AUT (Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques). Dès lors, ces demandes seront

gérées par les agences d'antidopage et non par les fédérations. Une fois l'AUT obtenue, les femmes devenues hommes pourront participer aux épreuves masculines.

Michel CALLOT réitère le fait qu'il importe de préserver et de garantir l'équité sportive du cyclisme féminin au départ des compétitions. Toutefois, la Fédération continuera d'œuvrer de manière très appuyée en faveur de l'accès à la pratique sportive, tout en défendant la cause du sport et en demeurant équitable.

Éric MEINADIER aborde ensuite les règles concernant la participation aux Championnats de France Route 2022 et déclare que l'application du règlement UCI n'est pas obligatoire pour la tenue des championnats nationaux. Pour autant, il convient de respecter les principes de protection des Élités Femmes et Hommes avec la distanciation physique et le port du masque. Si aucun test de dépistage n'est requis, mais le Pass UCI est exigé pour les Élités Hommes.

Enfin, il informe de la création d'une équipe composée d'une dizaine de cyclistes qui participera à une étape du Tour de France dans le cadre de la prévention de la mort subite des sportifs. Les maillots de ladite équipe seront aux couleurs de :

- la FFC ;
- la fondation Cœur et Recherche ;
- l'association Cardiac Des Monts ;
- Powerwatt.

V. POINT BUDGÉTAIRE

Gilles DA COSTA déclare que l'état des dettes des Comités Régionaux s'élève à 190 000 euros : 113 000 euros pour les comités métropolitains et 78 000 euros pour les comités ultramarins. Au regard de cet indicateur, la situation financière des comités se révèle saine.

Les différents sujets ayant trait aux finances de la FFC sont ensuite exposés comme suit :

Emprunt pour l'achat des véhicules utilitaires

Comme autorisé par l'Assemblée générale de Guéret, un emprunt de 692 000 euros sur cinq ans, à un taux de 1,05 %, a été souscrit auprès du Crédit du Nord pour financer l'achat des véhicules utilitaires. La signature de cet emprunt est intervenue en juin 2022. Pour rappel, le recours à l'emprunt permet de préserver la trésorerie fédérale et de bénéficier d'une subvention de l'ANS, subvention qui ne pouvait être possible dans le cadre d'un leasing.

Assurances

L'appel d'offres relatif au renouvellement du contrat est en cours (pour rappel, le contrat actuel qui a été prolongé d'une année arrive à échéance le 31 décembre 2022). Le cahier des charges afférent a été approuvé par le Bureau Exécutif après avoir été soumis à la LNC et à ASO, structures contributrices au contrat d'assurance. Le travail d'analyse des offres débutera à l'ouverture des plis qui aura lieu le mardi 21 juin 2022.

L'attribution interviendra lors du Bureau Exécutif du 7 juillet. Le climat des affaires étant particulièrement mauvais, il est fort probable que le nouveau contrat soit affecté par une augmentation tarifaire significative. De fait, ces nouvelles données devront être intégrées dans la tarification 2023 qui sera établie lors du Bureau Exécutif du 21 juillet.

Locaux de Montry

La communauté d'agglomération Val d'Europe ayant finalement renoncé à son droit de préemption, la vente des locaux de Montry est entrée dans une phase de finalisation avec l'acquéreur initial, EpaFrance. Le prix de vente (680 000 euros) demeure inchangé. Après réalisation des derniers diagnostics nécessaires, la signature de l'acte de vente est programmée le 30 juin 2022. Une convention d'occupation précaire sera également signée afin d'encadrer le maintien, à titre gracieux, d'une activité de la FFC dans ces locaux pour une période de deux ans, reconductible deux fois un an.

Locaux de Trappes

Une offre de 2 300 000 euros hors taxes en vue de l'acquisition de locaux à Trappes permettant le rapatriement du site de Montry sur un site à proximité du vélodrome a été acceptée par le vendeur en octobre 2021. En vue de la signature d'une promesse de vente, des clauses suspensives ont été formulées, parmi lesquelles figurent le vote par l'Assemblée générale ordinaire et l'obtention des financements publics. Pour rappel, le montant total de ce site (acquisition, frais associés et travaux) s'élève à 4 200 000 euros.

L'action menée par le Président de la FFC, qui a mobilisé les collectivités et l'ANS, a permis d'aboutir aux engagements financiers suivants :

- 600 000 euros : région Île-de-France (ciblés sur l'acquisition) ;
- 500 000 euros : département des Yvelines (ciblés sur l'acquisition) ;
- 400 000 euros : communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (acquisition et travaux d'aménagement, en lien avec les sujets de relocalisation durant les Jeux olympiques 2024 et les projets Maison de la Santé et Campus) ;
- 450 000 euros : ANS (ciblés sur les travaux d'aménagement).

Ces engagements doivent être délibérés par les instances exécutives de ces collectivités afin d'être définitivement actés. Le projet supposera également la mise en place d'un emprunt bancaire pour la part du financement supportée par la FFC. Une promesse de vente doit être signée le 6 juillet 2022.

Michel CALLOT souligne que ce projet est en phase avec ses perspectives de développement et il lui offre la possibilité d'inscrire ses actions dans le paysage local, notamment celles en lien avec les enjeux d'héritage de la colline d'Élancourt.

Gilles DA COSTA tient à rappeler que la conservation des locaux de Montry aurait nécessité des travaux extrêmement coûteux pour sa mise aux normes.

Il poursuit avec le rapprochement budgétaire, outil de gestion et de pilotage qui offre une visibilité sur l'exécution budgétaire en cours. Cet outil implique que le budget

fédéral soit construit avec une dynamique mensuelle : les produits et les dépenses font chaque mois l'objet de prévisions.

Christophe XHONNEUX procède à la présentation du rapprochement budgétaire et déclare qu'un écart favorable de 839 000 euros (versus 816 000 euros prévus initialement) a été constaté. Cette situation résulte essentiellement des éléments suivants :

- la partie Services généraux et vie associative (412 000 euros). Cet écart est partiellement lié à des effets calendaires sur les assurances (151 000 euros) ; à l'enveloppe additionnelle « Tous en selle » qui doit être répartie en fonction des projets qui ont été soumis au Bureau Exécutif (107 500 euros) ; à une sous-consommation d'honoraires d'avocats et à une sous-consommation sur les lignes communication et développement dues probablement à des effets calendaires ;
- la DTN (78 000 euros). Les variations sont dues essentiellement au développement avec l'enregistrement de nouvelles subventions et un taux de dépenses inférieur aux prévisions, notamment en ce qui concerne le plan santé et le développement territorial. En outre, il semblerait que le montant des pensions ait été surévalué par rapport à la réalité. Ce point fera l'objet d'une analyse plus approfondie ;
- la DERS (186 000 euros). L'écart constaté se répartit sur les charges de structures, les épreuves officielles (56 000 euros), les Championnats de France (78 000 euros) et les labellisations (22 000 euros) ;
- le secteur Autres activités (162 000 euros). Cet écart est en partie corrélé à une écriture de stock qui entraîne une diminution des charges. Quant au budget de France Cyclisme, il demeure stable malgré une perte cumulée de 32 000 euros à fin avril.

S'agissant de la vie fédérale, le budget est parfaitement en ligne avec les prévisions.

Gilles DA COSTA rappelle que le rapprochement budgétaire est un outil de suivi efficace et essentiel pour la Fédération. Pour autant, le dialogue est absolument nécessaire entre les ordonnateurs et la comptabilité lorsque des écarts, y compris positifs, sont constatés : il importe de maintenir la fiabilité du système de pilotage. À ce stade, la mise en œuvre du budget ne présente aucun risque.

Il évoque ensuite le budget rectificatif dont le résultat est en légère amélioration puisqu'il est de -198 000 euros (versus -203 000 euros initialement prévus).

Christophe XHONNEUX précise qu'en dépit d'un écart général peu élevé (5 000 euros), des écarts importants ont été constatés sur la partie vie associative à la faveur d'une hypothèse de licences réévaluée à 108 000 licenciés et à un produit exceptionnel de 108 000 euros lié au litige avec Allianz.

Gilles DA COSTA ajoute que des moyens complémentaires ont été octroyés à la DTN, pour les Championnats du monde Route qui auront lieu en Australie. À ce jour, le montant total des dépenses est chiffré à 430 000 euros. Enfin, il est fort probable que les effets de l'inflation pèsent sur l'élaboration du budget 2023.

Tous les documents concernant le budget rectificatif, lequel a été validé à l'unanimité par les membres de la Commission Nationale des finances le 7 juin 2022, ont été communiqués aux membres du Conseil Fédéral.

VI. RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ

Gilles DA COSTA déclare que l'enjeu fondamental de cette réforme est de permettre aux personnes de souscrire à la licence correspondant à l'activité souhaitée. Ainsi, l'offre de pratique désirée déterminera la licence. Pour ce faire, le Secrétaire général aura la tâche d'inventorier l'ensemble des activités et des combinaisons d'activités possibles au travers de la mise en œuvre d'un système de codification. Ce travail de recensement se fera en parallèle du travail réglementaire pour que la réglementation fédérale soit en adéquation avec chaque activité.

Eu égard à ces changements, le Bureau Exécutif s'est interrogé sur le devenir de la carte à la journée et a émis l'idée de la supprimer au profit d'un titre temporaire permettant l'accès aux épreuves durant un mois maximum. La souscription à ce titre, qui pourra ensuite se transformer en licence, sera totalement dématérialisée afin d'offrir une pratique spontanée sur les épreuves.

Par ailleurs, une réflexion est également en cours sur les titres temporaires concernant les services apportés dans les organisations. Un titre temporaire pourrait aussi être mis en place en parallèle des licences services. Cette alternative doit être étudiée afin que ses effets budgétaires sur les licences soient appréhendés.

À noter que le service communication œuvre actuellement à la recherche de nouveaux noms pour les licences, noms qui devront être innovants par rapport aux noms existants.

Un guide d'accompagnement permettant aux responsables des Comités Régionaux de cerner clairement les changements sera réalisé.

Enfin, le Bureau Exécutif du 21 juillet 2022 s'attèlera à définir la tarification, laquelle intégrera les éventuelles conséquences de l'évolution des contrats d'assurance.

Yannick POUHEY ajoute qu'un travail devra être effectué concernant la période transitoire allant du mois de septembre au mois de décembre 2022 durant laquelle les licences 2023, qui auront de nouvelles dénominations et dont certaines d'entre elles offriront de nouvelles activités, seront délivrées, alors que des épreuves se dérouleront avec les anciennes sectorisations.

Il confirme en outre la nécessité d'élaborer des outils à destination des Comités Régionaux afin qu'ils puissent pleinement se saisir des changements intervenus dans le cadre de la réforme des licences.

Gilles DA COSTA procède à la présentation du tableau de correspondances des nouveaux blocs de licences :

Compétition :

- Compétition A (équipes labellisées, quelle que soit la discipline).
- Compétition B (1/2/3/Open).

- Compétition C (Pass cyclisme).

Loisir et Performance :

- Performance (Nature/Urbain/Cyclospor).
- Loisir.

Jeunesse :

- U6-U17 (à noter que les Juniors ne font plus partie de cette catégorie).
- U3-U5.

Staff :

- Encadrement.
- Arbitre.
- Assistance organisation.
- animateurs.

Santé : santé.

Titre temporaire :

- Licence Accueil.
- Organisation journée (à définir).

Yannick POUHEY tient à rappeler que le système présenté est totalement différent du système précédent puisqu'il a pour base l'activité. Dès lors, toute comparaison est inopportune. Cependant, il est certain que cette réforme bouscule la logique de fonctionnement qui prévalait auparavant.

Bernard SINNEUX signale que les délais sont assez restreints pour que les salariés des Comités Régionaux puissent intégrer tous ces changements.

Le Président explicite que des supports explicatifs seront élaborés et que des réunions seront organisées. Certes, les délais sont assez courts, mais cette réforme est nécessaire et il importe de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Nicolas ROUGEON relève qu'il serait opportun d'organiser une consultation auprès des licenciés et du public jeune concernant les nouvelles dénominations des licences pour que des propositions plus innovantes puissent émerger. Bousculer les codes actuels permettrait d'intégrer plus facilement le nouveau système.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que son service a émis des propositions, mais qu'elles n'ont pas été jugées suffisamment décalées. Une consultation plus large sera lancée et de nouvelles propositions seront faites.

Pascal SERGENT demande s'il est envisageable de décaler la mise en œuvre de cette réforme d'une année, afin que tous les points puissent être ajustés et les personnels formés.

Le Président répond qu'il est temps que cette réforme, sur laquelle la FFC travaille depuis quatre ans, soit enfin lancée.

Un échange intervient entre les membres du Conseil Fédéral à l'issue duquel Michel CALLOT spécifie que la réforme des licences, qui a été présentée lors du Congrès fédéral, est un sujet complexe qui a nécessité plusieurs années de réflexion de la part du groupe de travail *ad hoc*. Pour rappel, cette réforme a été guidée par une volonté commune de simplifier le système, de limiter les effets de découragement observés chez les compétiteurs et de créer une flexibilité entre les différentes natures de licences, d'où la nécessité de faire reposer sa base sur l'activité. Ainsi, les organisateurs disposeront d'un large choix de combinaisons possibles.

Cette proposition de fonctionnement ayant été validée, il convient maintenant de le transposer sur quatre niveaux précis :

- la réglementation fédérale ;
- la communication avec la définition des nouvelles dénominations ;
- le système informatique ;
- la tarification.

Parallèlement à ces actions, il est absolument essentiel que tous les acteurs de la Fédération portent pleinement cette réforme, afin que son lancement ait lieu dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais.

Il est fort probable que les mêmes questions reviennent régulièrement, mais une fois qu'elles seront maîtrisées par les Comités Régionaux et les Comités Départementaux, la prise de licence se fera sans encombre à la faveur notamment de la digitalisation. Au surplus, en cas d'erreur sur une prise de licence, il sera tout à fait possible de changer de licence, moyennant le paiement de la différence tarifaire le cas échéant.

À l'issue de la première année, des ajustements pourront intervenir pour améliorer le système. La mise en œuvre de cette réforme implique un effort collectif et constitue une avancée considérable pour la FFC.

VII. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Informatique

Fabien RAFFOUX déclare qu'un nouveau système d'engagement est en cours d'élaboration, et que la première phase de son déploiement est étroitement corrélée à la réforme des licences et de l'activité.

L'objectif de cette nouvelle plateforme est d'unifier les deux systèmes d'engagement existant, tout en remettant à jour le système, tant sur le plan technologique que sur le plan fonctionnel.

En amont de sa mise en place, une revue complète des règles et des processus utilisés dans les systèmes actuels a été effectuée. Le Bureau Exécutif a arbitré sur les éléments suivants :

- arrêt à terme des plateformes MAJ, MAJEpreuves, MAJRESULTATS ;

- ouverture du Détail d'Organisation Épreuve obligatoire (DOE) ;
- paramétrage du système d'engagement uniquement dans Cicleweb par le biais du DOE et sous la responsabilité des comités ;
- source du paramétrage lié au code épreuve : le DOE ne viendra qu'affiner les paramètres, mais ne pourra pas les outrepasser (genre de l'épreuve, catégories autorisées, etc.) ;
- saisie des résultats unitaires dans Cicleweb (pour toutes les disciplines) : pas de prise en charge de PDF ;
- diffusion de l'interface d'engagement (partie client) déployable sur les différents espaces (licencié, club, équipe) ainsi que sur des sites Internet différents ;
- ouverture des engagements aux individuels (licenciés, non licenciés, étrangers), avec paramétrage dans le DOE, et en conséquence, avec l'accord de l'organisateur et de la région ;
- mise en place des paiements par Carte bancaire (CB) en parallèle du maintien des webcomptes. Pour l'engagement individuel, un cadencement de l'ouverture sera mis en place. L'ouverture de l'engagement par les clubs demeurera identique à celle actuellement en vigueur, tandis que celle des engagements individuels aura lieu deux semaines avant l'épreuve pour les licenciés et les étrangers (avec licence UCI) et une semaine avant pour les non-licenciés ;
- pour l'engagement des non-licenciés, la carte à la journée sera intégrée automatiquement et payée en ligne lors de l'engagement ;
- pour l'engagement individuel, le désengagement ne sera pas permis que dans le cadre légal de la vente à distance.

Le principe de fonctionnement du paiement par CB doit encore être ajusté et approuvé par les instances fédérales. Ce type de paiement engendre des frais et il importe d'instaurer une organisation financière globale (flux de trésorerie) pour limiter le plus possible ces frais tout en fluidifiant les transferts de trésorerie entre les régions et la Fédération.

Par ailleurs, il conviendra également de mener une réflexion sur les problématiques concernant les licenciés multidisciplines. Actuellement, le système ne se base que sur la première ligne des catégories de licence pour les engagements, quelle que soit la discipline. De fait, un licencié pratiquant plusieurs disciplines à des niveaux différents n'a pas de possibilité de s'engager selon son niveau.

Ce nouveau système d'engagement, qui permettra un cadrage plus fin de l'activité, devrait être opérationnel en octobre, lors de l'ouverture de la saison de Cyclo-cross.

Michel CALLOT souligne que l'objectif de ces changements est de permettre au système d'engagement d'être le plus évolutif possible, afin de répondre à une très grande diversité de situations et aux nouvelles activités. Il ne s'agit en aucun cas de retirer des prérogatives aux clubs : il ne sera pas possible pour un licencié de s'engager sans l'autorisation de son club, à moins que ce dernier valide cette option.

Le club demeure clairement le maître du jeu. Les clubs sont la cellule de base de la FFC et il n'est pas concevable de les déstabiliser. Pour autant, la Fédération a jugé nécessaire de rendre flexible l'engagement individuel qui peut se révéler être un véritable atout pour certains clubs et certaines disciplines. Par conséquent, il est crucial que le système fédéral autorise ce type d'engagement, moyennant la mise en œuvre d'options qui pourront ou non être activées par les clubs ou par les Comités Régionaux.

Fabien RAFFOUX confirme que la flexibilité est un élément essentiel dans le système, car il est important de répondre aux contraintes de la réglementation, aux contraintes des disciplines, ainsi qu'aux contraintes de chaque Comité Régional.

Didier MARCHAND s'étonne que les flux financiers liés aux engagements réglés par CB aillent directement vers la FFC et non vers les Comités Régionaux. En outre, il conviendra de prendre en compte les tarifs d'engagement plus élevés de certaines disciplines, telles que le VTT et le BMX.

Fabien RAFFOUX explicite que seul un compte bancaire peut recevoir un paiement en ligne et que seule la Fédération dispose pour l'heure d'un contrat de vente à distance (VAD). Dès lors, il importe de trouver un mode de gestion des flux financiers permettant de centraliser l'acte de paiement avant de répartir les sommes sur les structures.

Le Président confirme que les comptes des comités seront alimentés par virement.

Christian LAZARINI s'enquiert de la procédure de remboursement d'un coureur qui aura réglé son engagement par CB.

Fabien RAFFOUX répond qu'un engagement par CB ne pourra être annulé, hormis dans les conditions légales relatives à la vente à distance, qui dans ce cas précis sont les suivantes :

- sous sept jours, à condition que l'épreuve n'ait pas lieu dans les sept jours ;
- pour cause d'impératif médical.

Ces dispositions sont destinées à limiter les désengagements, car les remboursements entraînent des frais bancaires pour le vendeur, donc pour la Fédération. Une réflexion est en cours pour que ces modalités soient également appliquées aux webcomptes.

Vincent DEDIEU signale que des équipes bloquent des places pour des coureurs et qu'elles en désengagent un ou plusieurs quelques jours avant l'épreuve, provoquant une situation extrêmement inconfortable pour l'organisateur.

Michel CALLOT confirme que de nombreux organisateurs se plaignent en effet de ces pratiques très courantes depuis la crise sanitaire. Ce nouveau système leur apportera au moins un dédommagement financier.

Yannick POUHEY tient à préciser que ces changements apporteront plus de rigueur au système et donneront aux clubs plus de responsabilités en ce qui concerne les engagements individuels.

12. Juridique

Christophe LAVERGNE énonce les différents dossiers sur lesquels son service travaille conjointement avec d'autres directions fédérales, telles que la DERS et le service financier :

- élaboration du contrat relatif à la livraison des épreuves cyclistes dans le cadre du groupement composé de la FFC, de l'UCI et d'ASO en vue des Jeux olympiques Paris 2024 ;
- finalisation du contrat de cession des locaux de Montry ;
- élaboration de la promesse de vente aux fins de l'acquisition du bâtiment de Trappes ;
- instruction et suivi des dossiers ayant trait à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles avec le déclenchement de poursuites judiciaires le cas échéant ;
- mise en œuvre de la loi visant à démocratiser le sport en France qui nécessite des ajustements statutaires et à laquelle devront être ajoutés les objectifs du mandat de projet initié par le Président de la FFC. Pour information, vingt-sept décrets d'application sont attendus pour l'ensemble de la loi ;
- lancement de l'appel d'offres relatif au renouvellement du contrat d'assurance dont le processus est en cours.

Christian LAZARINI demande si la loi visant à démocratiser le sport concerne toutes les fédérations.

Christophe LAVERGNE répond que certains points spécifiques ne concernent que les fédérations délégataires, comme la création d'une commission des athlètes de Haut-Niveau et leur représentation dans les organes dirigeants des fédérations, tandis que d'autres sujets, tels que la parité, concernent toutes les fédérations agréées.

Le Président rappelle que le rapport complet de la direction juridique est disponible sur la plateforme fédérale.

13. DRH

Christophe XHONNEUX annonce que les effectifs de la Fédération demeurent stables puisqu'il s'élève à 56 salariés (hors CDD de remplacement et alternants).

Pour la première fois, la campagne d'entretien a été réalisée avec un outil dématérialisé (Poplee Entretiens), lequel permet un échange entre le salarié et son responsable, ainsi que l'archivage du flux de validation. À l'issue de cette campagne, un plan de compétences a été établi afin d'apporter les formations aux collaborateurs qui en ont émis le souhait dans le respect des budgets afférents.

La Fédération s'est dotée d'un nouvel outil contractuel : le CDD à objet défini. Ce dispositif offre la possibilité de recruter des ingénieurs ou des cadres pour un objet

défini sur une durée allant de 18 à 36 mois. À noter que ce contrat qui a nécessité un accord avec le CSE n'est pas renouvelable.

La FFC a organisé les élections du CSE auxquelles seuls cinq candidats se sont présentés (deux cadres titulaires, un non-cadre titulaire et deux suppléants non-cadres). De fait, le CSE est dit imparfaitement constitué, car l'effectif de la Fédération étant supérieur à cinquante salariés, deux postes de cadres titulaires et deux postes de non-cadres titulaires étaient disponibles. Excepté pour un salarié, les élus du nouveau CSE sont ceux qui étaient présents lors de la précédente mandature. Par conséquent, les bonnes relations qui prévalaient devraient être maintenues. Le nouveau CSE a été installé le 8 juin 2022 lors d'une séance où il a été demandé aux élus de mettre en place un règlement intérieur visant à garantir les rôles de chacun ainsi que les règles de fonctionnement au sein de l'instance. Dans les prochains mois, ce CSE devra traiter le nouvel accord sur le télétravail ; la gestion des espaces de travail ; les conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat ; le rapport et le plan d'action sur l'égalité femmes et hommes.

Depuis le 9 juin, l'agrément service civique (intitulé « Service civique et génération 2024 ») de la Fédération a été renouvelé. Ce contrat pourvoit la FFC de 640 mois de service civique, soit 80 services civiques de huit mois.

Michel CALLOT adresse ses remerciements à Christophe XHONNEUX pour la qualité de son travail sur les ressources humaines. Au regard du nombre de salariés (plus de cinquante) et de la diversité des métiers au sein de la FFC, il est évident que ce sujet revêt une importance toute particulière, sujet qui est parfaitement maîtrisé par Christophe XHONNEUX en sa qualité de Directeur administratif et financier, fonction qui intègre la direction RH. Sa maîtrise et ses compétences constituent des éléments sécurisants pour le Président de la Fédération, le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.

14. Cyclisme Ultra Distance

Jean-Michel RICHERFORT rappelle que le cyclisme Ultra Distance correspond à des épreuves à caractère sportif empruntant un parcours de référence défini en passant par des points de contrôle et de logistique imposés. Il se caractérise par un ensemble de paramètres liés à l'endurance (longueur, dénivelé, durée, autonomie, etc.). La distance totale est généralement supérieure à trois cents kilomètres.

Le cyclisme Ultra Distance se déroule sur des voies ouvertes à la circulation publique, ce qui implique le strict respect du code de la route et des directives de sécurité données par l'organisateur aux participants.

Un travail a été mené en collaboration avec la Commission Nationale Loisirs afin de proposer un cadre pour les futurs organisateurs en vue d'une structuration de cette pratique.

Marc FAYET sollicite des précisions concernant le profil et l'origine des compétiteurs de l'Ultra Distance.

Jean-Michel RICHERFORT spécifie que la plupart des compétiteurs pratiquent cette discipline de manière individuelle en se lançant des défis, tels que celui de rejoindre Deauville depuis Paris ou d'effectuer la traversée des Alpes. Il s'agit de sportifs à part

entière, dont certains sont issus du triathlon. Il est essentiel que la Fédération s'adapte à la réalité d'une nouvelle pratique.

Christian LAZARINI confirme l'importance pour les clubs et la Fédération d'être présents sur cette activité, d'autant que certaines grandes entreprises organisent d'ores et déjà des défis d'Ultra Distance afin de renforcer la cohésion de leurs équipes et de resserrer les liens entre les salariés.

Jean-Michel RICHERFORT confirme que le nombre d'inscrits aux défis est de plus en plus élevé. Certains comptabilisent plus de neuf cents participants. L'engouement pour cette nouvelle discipline est avéré et nombreux sont les organisateurs qui proposent de nouvelles formes d'organisations encadrées ou semi-encadrées. Mais il est évident que le suivi médical ainsi que la sécurité sur la route sont des éléments qui doivent être pris en compte et traités sérieusement.

Vincent DEDIEU déclare qu'une importante course d'Ultra Distance est prévue entre Bordeaux et Paris, et que la Fédération n'a pas été informée de cet événement.

Jean-Michel RICHERFORT relève que les nouvelles disciplines émergent constamment en dehors de toute structure. Pour autant, elles souhaitent se placer sous le giron d'une institution officielle.

Le Président explique que les magazines dédiés au cyclisme traitent très régulièrement dans leurs pages du sujet de l'Ultra Cyclisme et qu'il est en effet important que la Fédération accompagne à cette discipline.

Gwénaëlle MADOUAS évoque l'association La Belle Échappée qui organisent des étapes de cent kilomètres par jour pour aller à la rencontre d'enfants particulièrement sédentaires afin de leur faire découvrir l'activité vélo. Les villes ayant reçu ces étapes ont manifesté le désir de renouveler cette expérience.

Jean-Michel RICHERFORT confirme qu'il est essentiel d'encourager ces pratiques, de maintenir le contact avec ces associations pour envisager une collaboration plus étroite avec la FFC qui demeure extrêmement attentive à l'émergence de ces initiatives.

Michel CALLOT souligne que l'accompagnement des projets en relation avec le vélo (santé, mobilité, etc.), qu'ils soient issus d'un club ou d'un comité, entre dans le cadre du développement fédéral.

S'agissant de l'Ultra Distance, cette discipline entre pleinement dans le volet compétitions et elle peut concerner la cible des deux millions de personnes pratiquant du vélo de manière sportive, et dont un certain nombre pourrait être intéressé par les défis de l'Ultra Distance. Il s'agit là du même phénomène que celui observé dans l'athlétisme avec l'Ultra Ride, phénomène qui ne manquera pas de monter en puissance. Dès lors, il est primordial que la Fédération prenne part au développement et à la structuration de l'Ultra Distance.

15. RTS

Nicolas ROUGEON explique qu'au regard des travaux menés sur l'Ultra Distance, il était important d'y associer les RTS (Règles techniques et de sécurité) relatives aux

épreuves cyclistes sur la voie publique intégrant l'Ultra Distance, le Gravel et les tests chronométrés (cf. annexe).

S'agissant des RTS relatives au VTT, elles ont été validées par le Bureau Exécutif le 12 mai 2022 et sont disponibles sur le site Internet de la FFC. À noter que l'article concernant la présence d'un médecin urgentiste sera retravaillé avec Éric MEINADIER eu égard à la pénurie actuelle de médecins urgentistes.

Les RTS de la Piste sont en cours de finalisation et devraient être présentés aux Bureau Exécutif du mois de septembre.

Pour ce qui est du BMX, un groupe de travail, mené par Didier HUGO, a été lancé sur ce sujet. Quant au Cyclo-cross, le groupe de travail sera mis en place prochainement.

VIII. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que le lancement de la candidature de la FFC et de la Haute-Savoie aux mondiaux 2027 a eu lieu le 5 février 2022. Cet événement, pour lequel une vidéo a été réalisée avec le Président Macron, a réuni près de deux cents personnes (médias et sportifs).

Une campagne de communication a par ailleurs été lancée en juin pour soutenir cette candidature. Elle était incarnée par de nombreux sportifs hauts savoyards, tels que Tessa WORLEY, Clément PARISSE ou encore Hugo LAPALUS.

Comme indiqué lors du précédent Conseil Fédéral, la Fédération a lancé ses réseaux sociaux communautaires Facebook et Instagram. Il s'agit de :

- France BMX avec 2 300 abonnés ;
- France VTT avec plus de 1 400 abonnés ;
- France Peloton (Route et Piste).

Ces comptes relayeront l'actualité événementielle de la FFC, telle que les Championnats du monde, au travers des athlètes fédéraux qui relaient les différents posts.

Les travaux concernant le nouveau site Internet avancent avec la volonté qu'il devienne la porte d'entrée du grand public, afin qu'il puisse découvrir l'univers de la FFC. Sa date de lancement est prévue entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023.

D'autres opérations ayant trait à la communication et au marketing sont programmées dans les prochains mois, telles que :

- le lancement de la plateforme VOD au début du mois de juillet. Elle relayera tous les événements qui ne bénéficient pas d'une retransmission télévisuelle ;
- le Lancement d'une série de vidéos pour valoriser les bonnes pratiques des clubs. Ces vidéos qui aborderont diverses thématiques (formation des jeunes, recyclage des vélos, etc.) seront diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux ;

- le lancement de la mascotte Velix qui animera les événements du second semestre. Des peluches à son effigie seront créées et vendues lors des événements et sur le site Internet de la Fédération ;
- le lancement du kit de communication contenant des affiches et des flyers pour les organisateurs qui pourront les adapter à leurs événements. Chaque discipline aura ses propres supports.

S'agissant de France Cyclisme, trois numéros ont été publiés ces derniers mois :

- le 34^e numéro : « Triple dose » ;
- le 35^e numéro : « S'ouvrir pour accueillir » ;
- le « Guide des épreuves grand public » (Cyclosporatives, Randonnées Route, etc.)

En ce qui concerne les retransmissions télévisuelles, l'agenda est le suivant :

- les Championnats du monde BMX RACING UCI (Nantes) seront diffusés sur la chaîne l'Équipe en live ;
- les Championnats du monde VTT UCI (Les Gêts) seront aussi diffusés sur la chaîne l'Équipe en live, tandis que la Piste sera diffusée sur France Télévision ;
- les Championnats de France Cyclisme sur Route (Cholet – Pays de la Loire) seront diffusés sur Eurosport (contre-la-montre) et sur France Télévision (épreuves en ligne) ;

Enfin, les Championnats de France de BMX et de Freestyle (Flat et Park) seront diffusés en exclusivité sur MCS Extrême au mois de septembre. Cette belle visibilité permettra à la Fédération d'avoir une approche très communautaire.

La Fédération a fait évoluer le programme « À la découverte des sports cyclistes » qui s'appellera dorénavant « Génération cyclistes ». Pour rappel, ce programme, qui a lieu au mois de septembre, a pour objectif d'aider les clubs à recruter de jeunes licenciés. Les clubs (labellisés École française de cyclisme) concernés recevront un kit comprenant des goodies (sonnettes vélo), une banderole ainsi que des prospectus à distribuer aux enfants qui participeront à ces journées découvertes.

Le service communication mène également de nombreuses actions de promotion autour des événements fédéraux :

- lors du Vélo vert festival 2022, la FFC et le Comité Régional AURA ont tenu un stand commun avec la station Les Gêts dans le cadre de la promotion des Championnats du Monde de VTT UCI 2022 ;
- le service a mis en place différentes opérations avec des influenceurs et des Youtubers sur plusieurs thématiques (réalisation d'une vidéo sur le Gravel ; accueil au vélodrome de l'Échappée, un défi organisé par WEBEDIA, filmé en streaming et retransmis sur la chaîne YouTube de Domingo, célèbre YouTube/streamer ; présence de deux Youtubers licenciés FFC lors des Championnats de France Route de Cholet) ;

- dans le cadre des Championnats du monde 2022, plusieurs opérations de promotions seront mises en place pour faire connaître cet événement et ainsi accroître la vente de billets (campagnes d'affichage ; campagnes digitales ; partenariat avec Virgin Radio ; développement d'une web-série destinée à la création de contenu).

Enfin, plusieurs partenariats ont été signés depuis le dernier Conseil Fédéral :

- Vitabri, fabricant français d'équipements mobiles extérieurs à montage rapide ;
- Panini, offre de 50 albums aux jeunes licenciés au sein de différentes Écoles Françaises de Cyclisme ;
- Punch Power, marque de nutrition sportive naturelle française qui devient le fournisseur officiel de la Fédération ;
- DécathlonPro, mise à disposition de flottes de vélo enfant et de matériel signalétique dans le cadre du programme Savoir rouler à vélo ;
- WTW (ex Gras Savoye), CIC, Shimano et Big Mat pour les Championnats de France Route.

Ludivine DESMONTS-MORNET remercie toute son équipe pour l'élaboration du rapport présenté et pour la qualité du travail effectué.

Le Président relève les nombreuses actions mises en œuvre par le service communication et marketing.

Michel CALLOT attire l'attention sur le fait que les prochains Championnats du monde Piste auront une importance cruciale en matière d'image à deux ans des Jeux olympiques Paris 2024 dont les épreuves de la Piste se tiendront également au vélodrome. De fait, il est absolument essentiel que chaque personne au sein de la FFC relaie les outils fédéraux, afin que cet événement attire un public nombreux.

IX. COMMISSIONS SPORTIVES

1. VTT

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale souhaite ajouter une catégorie Masters aux Championnats de France VTT AE XC et ENDURO. Ainsi, la réglementation serait modifiée comme suit :

« 2 — PARTICIPATION

Les Championnats de France VTTAE Élite sont ouverts :

Pour la course Homme : aux compétiteurs français titulaires d'une licence FFC de tous les types, sauf jeunes, juniors, Pass'Loisir et Pass'Urbain.

Pour la course Femme : aux compétitrices françaises titulaires d'une licence FFC de tous les types, sauf jeunes, juniors, pass'loisir et pass'urbain.

Les Championnats de France VTTAE Masters sont ouverts :

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs Hommes et Femmes français âgés de 50 ans et plus, titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale autorisant la pratique de la compétition (y compris les Pass'Cyclisme et la licence Nature) à l'exception :

- 1. des coureurs qui, durant la saison en cours ayant débuté au 1^{er} janvier, ont marqué 1 ou plusieurs points UCI au ranking Élite XCO/XCM ou Gravity.
- 2. des coureurs ayant été membre, durant l'année en cours, d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.

3 — CATÉGORIES D'ÂGE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Championnats de France Élite :

- Homme : à partir de la catégorie Espoir, soit 19 ans dans l'année.
- Femme : à partir de la catégorie Espoir, soit 19 ans dans l'année.

Championnats de France Masters :

- Homme : à partir 50 ans dans l'année.
- Femme : à partir 50 ans dans l'année. »

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale VTT visant à ajouter une catégorie Masters aux Championnats de France VTT AE XC et ENDURO.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Fédéral.

16. Route

Marc TILLY évoque le sujet relatif aux coureurs français dans les équipes continentales étrangères et annonce que la Commission Nationale Route souhaite apporter les précisions suivantes :

« Titre 02 — Article 2.1.2 (page 7)

Coureurs 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dans les équipes continentales étrangères Route ou équipes professionnelles Cyclo-cross UCI et équipes Cyclo-cross UCI.

1 — Participation Championnats régionaux : les coureurs français 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie appartenant aux structures continentales étrangères Route (exception faite des coureurs appartenant aux équipes Professionnels CX UCI) n'auront plus accès aux championnats régionaux. Les coureurs Professionnels sur Route ne pourront plus participer aux Championnats Régionaux sur Route.

2 — Sélections régionales : les coureurs français 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie appartenant aux structures continentales françaises et étrangères Route (exception faite des coureurs appartenant aux équipes Professionnels CX UCI) n'auront plus accès aux

sélections régionales, sauf si cette dernière participe à une épreuve internationale classée MU 1.2U MU 2.2U si approbation de l'UCI.

3 — Participation Calendriers régionaux : Les coureurs des structures continentales étrangères route (c'est la structure qui prévaut au club, car au sein de la même discipline) ne sont pas autorisés à participer aux épreuves des calendriers Régionaux Route.

Concernant les Coureurs des équipes professionnelles CX UCI et équipes CX UCI, au regard de la saisonnalité des deux disciplines (préparation à la route par le CX et inversement), ces coureurs pourront participer aux épreuves du calendrier régional sous le maillot du club ou de l'équipe professionnelle CX UCI ou équipe CX UCI (structure engageante). »

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale Route visant à apporter les précisions suscitées.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

17. Piste

Yannick POUÉY explique que dans une volonté de faire progresser les jeunes Femmes sur Piste et pour répondre à une demande qui avait été émise lors d'une réunion avec les référents Piste de chaque Comité Régional, la Commission Nationale propose que la Coupe de France Juniors Piste soit aussi déclinée pour les Juniors Femmes dans des conditions réglementaires similaires :

« COUPE DE FRANCE JUNIORS FEMMES PISTE PARTICIPATION » :

La participation à la Coupe de France Juniors Femmes Piste se fait sans quotas (minimum ou maximum) selon une sélection régionale.

Les Comités Régionaux ne participant pas à cette épreuve ne pourront pas engager de coureuses Juniors Femmes aux Championnats de France Piste 2022 (en dehors des Comités Régionaux corse et ultramarins).

Ces épreuves sont ouvertes à la catégorie Femmes Juniors. Les cadettes surclassées par la DTN, sont acceptées.

PORT DU MAILLOT

Les coureuses devront porter le maillot de leur sélection.

PROTOCOLES

Un classement individuel sera réalisé.

ÉPREUVES

500 m Départ arrêté
Vitesse individuelle
Élimination
Course aux Points
Scratch
Américaine

CLASSEMENT

Le classement individuel de la Coupe de France Juniors Femmes Piste est établi par l'addition des points acquis à la place réelle par les coureuses en sélection régionale suivant le barème de points spécifique ci-dessous.

La coureuse ayant acquis le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur de la Coupe de France Juniors Femmes piste.

*Pour l'américaine, chaque coureuse individuelle marque le nombre de points indiqués au barème ci-contre.

En cas d'égalité de points, il est pris en compte le plus grand nombre de meilleures places obtenues aux différents classements sur l'ensemble des épreuves pour déterminer la place de la coureuse dans le classement général individuel.

En cas de seconde égalité, il est donné une priorité aux épreuves individuelles (avant les épreuves par équipes) et en dernier recours, à la dernière épreuve disputée. »

Places	500m-Départ-Arrêter	Vitesse	Élimination	Course-aux-Points	Scratch	Americaine
1 ^{re}	20 ^{es}	20 ^{es}	20 ^{es}	20 ^{es}	20 ^{es}	20 ^{es}
2 ^{es}	19 ^{es}	19 ^{es}	19 ^{es}	19 ^{es}	19 ^{es}	19 ^{es}
3 ^{es}	18 ^{es}	18 ^{es}	18 ^{es}	18 ^{es}	18 ^{es}	18 ^{es}
4 ^{es}	17 ^{es}	17 ^{es}	17 ^{es}	17 ^{es}	17 ^{es}	17 ^{es}
5 ^{es}	16 ^{es}	16 ^{es}	16 ^{es}	16 ^{es}	16 ^{es}	16 ^{es}
6 ^{es}	15 ^{es}	15 ^{es}	15 ^{es}	15 ^{es}	15 ^{es}	15 ^{es}
7 ^{es}	14 ^{es}	14 ^{es}	14 ^{es}	14 ^{es}	14 ^{es}	14 ^{es}
8 ^{es}	13 ^{es}	13 ^{es}	13 ^{es}	13 ^{es}	13 ^{es}	13 ^{es}
9 ^{es}	12 ^{es}	12 ^{es}	12 ^{es}	12 ^{es}	12 ^{es}	12 ^{es}
10 ^{es}	11 ^{es}	11 ^{es}	11 ^{es}	11 ^{es}	11 ^{es}	11 ^{es}
11 ^{es}	10 ^{es}	10 ^{es}	10 ^{es}	10 ^{es}	10 ^{es}	10 ^{es}
12 ^{es}	9 ^{es}	9 ^{es}	9 ^{es}	9 ^{es}	9 ^{es}	9 ^{es}
13 ^{es}	8 ^{es}	8 ^{es}	8 ^{es}	8 ^{es}	8 ^{es}	8 ^{es}
14 ^{es}	7 ^{es}	7 ^{es}	7 ^{es}	7 ^{es}	7 ^{es}	7 ^{es}
15 ^{es}	6 ^{es}	6 ^{es}	6 ^{es}	6 ^{es}	6 ^{es}	6 ^{es}
16 ^{es}	5 ^{es}	5 ^{es}	5 ^{es}	5 ^{es}	5 ^{es}	5 ^{es}
17 ^{es}	4 ^{es}	4 ^{es}	4 ^{es}	4 ^{es}	4 ^{es}	4 ^{es}
18 ^{es}	3 ^{es}	3 ^{es}	3 ^{es}	3 ^{es}	3 ^{es}	3 ^{es}
19 ^{es}	2 ^{es}	2 ^{es}	2 ^{es}	2 ^{es}	2 ^{es}	2 ^{es}
20 ^{es}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}

La Commission Nationale Piste propose que cette nouvelle réglementation puisse être appliquée dès 2022 et que la Coupe de France Juniors Femmes Piste ait lieu les 6 et

7 juillet à Saint-Quentin-en-Yvelines, en même temps que la Coupe de France Juniors Hommes.

Bernard SINNEUX regrette que les Élus du Conseil Fédéral soient prévenus aussi tardivement : les équipes Juniors sont déjà engagées sur d'autres compétitions. De plus, cette proposition sera certainement très complexe à mettre en œuvre, car beaucoup de Juniors ont deux disciplines (la Piste et la Route).

Vincent DEDIEU partage ces propos : les effectifs sont limités, et les mêmes coureurs participent à la Coupe de France Piste et à Coupe de France Route. En outre, trouver des bénévoles en si peu de temps risque d'être problématique. Il mentionne le cas de son responsable Piste qui sera en congés durant cette période. Il serait plus judicieux de décaler ce projet d'une année.

Jacky TARENNE indique que son responsable Piste sera également en congé.

Yannick POUHEY entend ces considérations. Il précise que cette organisation tardive est liée au fait que les financements ont été obtenus tardivement et que le vélodrome était indisponible à d'autres dates. Il rappelle que la mise en œuvre de ce circuit était initialement un souhait commun et que la Piste est une épreuve olympique importante.

Christian LAZARINI estime que les propos de Yannick POUHEY ont un effet culpabilisant sur les Élus, alors que ces derniers se battent pour que des compétitions soient organisées. Il est essentiel de comprendre que les comités manquent de bénévoles pour l'encadrement et que les coureurs Juniors devront participer à deux coupes de France (Piste et Route) avec un seul jour d'intervalle.

Yannick POUHEY tient à préciser que ce n'est pas le propos. En revanche, il déplore que la nécessité de créer un circuit Piste ne soit pas une réelle préoccupation pour tous les responsables territoriaux.

Vincent DEDIEU signale que le réel problème de ce sujet a trait au délai qui est trop juste. Ce n'est en aucun cas une absence de motivation de la part des responsables territoriaux. De son côté, il participera à cette compétition avec un encadrement réduit et un nombre de coureurs limité.

Yannick POUHEY apprécie ces efforts qui démontrent la volonté de participer malgré tout à cet événement.

Didier MARCHAND souligne que l'aspect financier est également problématique : le coût d'une telle manifestation peut effrayer les organisateurs. Il déclare que son comité participera également à la Coupe de France, bien que cette dépense n'ait pas été prévue dans le budget annuel. Enfin, pour éviter de pénaliser les Juniors Femmes, il conviendrait de garder une certaine flexibilité concernant la participation pour l'année 2022.

Le Président observe que la principale problématique liée à la Coupe de France Piste Juniors Femmes 2022 concerne l'agenda extrêmement court qui ne permet pas aux Comités Régionaux de s'y investir dans les meilleures conditions. À contrario, son caractère obligatoire à compter de 2023 ne pose aucun problème aux Élus du Conseil Fédéral.

Vincent DEDIEU juge qu'il serait opportun de mener une réflexion plus approfondie sur la Piste et les problématiques de calendrier afférentes, afin de maintenir la dynamique de cette discipline majeure pour la FFC.

Au nom du Bureau Exécutif, Michel CALLOT propose que le règlement de la Coupe de France Juniors Femmes Piste soit soumis au vote du Conseil Fédéral, mais que l'obligation d'y participer pour rejoindre les Championnats de France ne soit effective qu'en 2023. Néanmoins, il convient d'être attentif à l'alerte exprimée par Yannick POUHEY au sujet des difficultés prégnantes rencontrées chaque année pour établir un calendrier national et pour construire un Championnat de France sur Piste. En dépit de ces difficultés, cette discipline nourrit très largement l'image olympique de la Fédération.

Le Président estime qu'il s'agit d'un compromis satisfaisant.

Il met aux voix la proposition visant à adopter le règlement de la Coupe de France Juniors Femmes Piste et à reporter à 2023 l'obligation d'y participer pour rejoindre les Championnats de France.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Fédéral.

X. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Christophe MANIN indique que l'organisation du programme olympique et la stratégie de performance présentées lors du Conseil Fédéral du mois de janvier ont été lancées.

Sur le terrain, la saison a démarré de manière sereine, dans un contexte sanitaire plus stable que la saison précédente. À la suite du bilan des Jeux olympiques de Tokyo, et dans le cadre de la planification des Jeux olympiques Paris 2024, les activités des collectifs nationaux ont été focalisées sur des séquences de préparation et de développement. En outre, un choix plus ciblé a été réalisé sur les compétitions, et de nouveaux protocoles d'évaluation et d'accompagnement de la performance ont été mis en place par la cellule recherche et performance de la DTN.

Les séquences de travail de détection des jeunes Relèves ont été intensifiées, avec notamment la convocation de seize Cadettes et Cadets au vélodrome durant le mois de mai.

Sans tirer aucune conclusion hâtive, il convient de mentionner les résultats particulièrement satisfaisants lors de la Coupe des nations Piste à Glasgow, des Coupes du monde de BMX, de VTT et de BMX Freestyle. À noter que les Françaises occupent actuellement la sixième place dans le classement UCI (elles occupaient la quatorzième place en juin 2021). Si cette belle tendance se poursuit, plusieurs sportives françaises devraient être sélectionnées pour les prochains Jeux olympiques.

Les satisfactions sont également nombreuses chez les jeunes en Route, BMX et Descente.

Le projet de performance de la FFC est prêt depuis deux mois. Il répond parfaitement aux attentes de l'ANS. Dorénavant, l'accent est mis sur l'accueil des jeunes talents dans les pôles Espoirs des catégories Minimes 2 pour les filles et Cadets 1 pour les garçons, et ce, dans toutes les disciplines.

La DTN a mené un travail de consolidation budgétaire de l'activité des quatre pôles Jeunes et des deux pôles France olympiques, afin de piloter plus finement les activités réalisées dans ces structures. Cette étude a été présentée au Bureau Exécutif. Le budget consolidé de l'ensemble des pôles France représente 1 855 000 euros, dont les deux tiers proviennent du soutien des collectivités territoriales (Montpellier, Centre-Val de Loire, Alpes-Provence-Méditerranée, Besançon) avec une mise à disposition d'équipements de grande qualité. Le reliquat est issu de l'État à la faveur de la mise à disposition de ressources humaines (entraîneurs, cadres d'État) et de l'octroi de subventions à la FFC. Pour information, le coût d'un sportif formé par la FFC varie de 20 000 euros à 40 000 euros par an. Une contribution d'environ 10 % du coût total est demandée aux sportifs formés, soit environ 2 000 euros en moyenne.

S'agissant de la partie développement, une attention particulière est portée sur l'emploi. Ainsi, tous les Comités Régionaux métropolitains ont recruté un chargé de développement ou sont en cours de recrutement, et trois Comités Régionaux ultramarins sur les six ont d'ores et déjà pourvu cette fonction. Christophe MANIN adresse tous ses remerciements aux présidents des comités pour leur volontarisme sur ce sujet.

L'emploi dans les Comités Départementaux et dans les clubs connaît également une dynamique très positive. En effet, soixante-dix-huit demandes sont en cours auprès de l'ANS autour du Savoir rouler à vélo, le cyclisme santé et Vivre Vélo au féminin.

Les sites de pratique et les équipements cyclistes bénéficient d'une très belle énergie avec la création de huit espaces Gravel FFC. Une vingtaine de projets d'envergures sont à l'étude.

Le nombre d'Écoles Françaises de Cyclisme labellisées a été fixé à 436. Elles porteront l'activité du Savoir rouler à vélo.

La Team Ambassadrices poursuit intensément ses actions et ses sorties (quarante sorties entre janvier et mai) sur tous les territoires.

L'offre mobile cyclisme santé présentée dans le département des Yvelines se développe dans les territoires en collaboration avec la Fédération française de gym.

Dans le cadre du projet Nouveau Cycle 2024, soixante-dix vélos ont été distribués dans les clubs des comités.

Enfin, l'équipe développement de la DTN qui est composée de seize salariés (13,5 ETP) se rend très régulièrement sur le terrain.

XI. QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Question d'Éric PIHET :

Madame Christine DECONCLOIS ayant décidé de ne pas reprendre de licence pour la saison 2022, il ne reste qu'un seul arbitre international BMX à la FFC.

Merci de m'expliquer pourquoi, alors que nous sommes une nation majeure dans le BMX mondial, n'y a-t-il pas cette année avec des Championnats du monde chez nous en France une formation d'arbitre UCI pour les arbitres français, formation qui se fait je le crois traditionnellement lors des Championnats du monde.

Jacky TARENNE confirme que Quentin BERTHON, qui a été formé à Bakou (Azerbaïdjan), demeure le seul arbitre international BMX à la FFC. Des formations UCI sont organisées lors des Championnats du monde pour former des arbitres internationaux et non locaux. Pour l'heure, l'UCI ne dispense pas de formation pour les commissaires internationaux BMX. Lors du Congrès fédéral, Jacky TARENNE a alerté David LAPPARTIENT sur la situation de la France, première nation de BMX.

Actuellement, il œuvre avec Cathy GASTOU à l'intégration des arbitres français dans la prochaine formation : à ce jour, le potentiel de CNE est de trente-six personnes au niveau du BMX — treize femmes et vingt-trois hommes. Toutefois, il tient à préciser que la crise sanitaire a retardé de deux ans la tenue de cette formation.

Cette situation pour le moins délicate résulte de la politique de l'UCI et non de la FFC.

Éric PIHET tient à souligner qu'il s'agit d'un véritable problème terriblement frustrant, qui doit être traité. Il remercie Jacky TARENNE et la Commission Nationale d'arbitrage pour les efforts réalisés en vue d'apporter une solution.

Jacky TARENNE confirme que la volonté de la Commission est de faire progresser l'arbitrage de Haut-Niveau.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ demande si la limite d'âge pour participer à une formation d'arbitrage de l'UCI est de cinquante ans pour toutes les disciplines. Elle relate le refus de sa candidature à une formation d'arbitrage UCI BMX trois mois avant cette date anniversaire.

Jacky TARENNE répond qu'il s'agit en effet de la limite d'âge imposée par l'UCI.

Yannick POUHEY souhaite savoir si chaque discipline dispose de suffisamment d'arbitres internationaux lui permettant un fonctionnement correct. Si ce nombre se révélait insuffisant, il conviendrait de faire valoir une augmentation de la limite d'âge, car en cas de pénurie d'arbitres internationaux, il importe de trouver des solutions.

Jacky TARENNE doute que le nombre d'arbitres soit suffisant à l'échelon mondial. À titre d'exemple, lors de la session de formation, seuls trente-huit candidats pour la Route étaient présents, dont environ deux tiers ont été reçus, alors que soixante places étaient disponibles. À court terme, il est certain que le BMX et le VTT connaîtront un déficit d'arbitres.

Michel CALLOT rappelle que la France représente un tiers des épreuves cyclistes au monde, toutes disciplines confondues. De fait, sa masse de besoins d'arbitrage est sans commune mesure avec d'autres pays. Les arbitres français étant très sollicités sur la scène internationale, il est évident que leur absence affecte le calendrier français, lequel est extrêmement chargé.

Actuellement, il existe une pression particulièrement forte des acteurs du cyclisme professionnel pour aller vers une professionnalisation, au moins partielle, des arbitres, situation à laquelle se refuse l'UCI. Pour autant, elle poursuit sa réflexion relative à la mondialisation de tous les sujets, y compris celui de l'arbitrage, d'où l'organisation de formations lorsque les Championnats du monde ont lieu dans des pays des groupes 3 et 4, plutôt que dans des pays des groupes 1 et 2.

S'agissant de la limite d'âge pour les formations, il est peu probable qu'une telle demande aboutisse, car l'UCI finance ces formations et juge préférable d'investir sur des trentenaires et des quarantenaires, afin que les années de pratique favorisent l'expertise. Toutefois, la FFC pourra formuler les demandes relatives à l'augmentation du nombre de formations et de l'âge limite des candidats.

Question d'Alain GHILONI :

Cette question concerne l'activité Gravel au sein de la FFC.

Nous sommes de plus en plus sollicités par divers contacts, pratiquants, possibles organisateurs, etc. qui nous demandent des renseignements sur le contenu, la réglementation de cette nouvelle spécialité dans notre Fédération.

La présentation de cette nouvelle spécialité pour les membres du Conseil Fédéral aura lieu le 5 septembre.

Sur notre site fédéral, aucune information sur le Gravel n'est à disposition à ce jour.

Ne serait-il pas possible de pouvoir bénéficier assez rapidement d'un projet de règlement, de consignes sur les distances, matériel, catégorie, tarification, etc. Exemple : dans le Grand Est c'est fixé à 200 euros (160 euros période soutien Covid, plus 55 euros pour un arbitre), mais sans autre support, afin d'avoir des bases pour proposer, organiser des épreuves dans les mois à venir, voir en 2023.

À ce jour, j'ai pu trouver quelques informations sur le site UCI et sur les publicités transmises ou accessibles sur le site d'organisateur.

Vincent DEDIEU explique que la Commission a souhaité dans un premier temps appréhender les pratiquants de Gravel et qu'elle a constaté que l'organisation de compétitions n'était pas une priorité. Il est essentiel de prendre en compte le fait qu'un très grand nombre de pratiquants ne souhaitent pas dépendre d'une fédération quelconque. Raison pour laquelle la Commission s'est attelée à travailler sur la cotation des itinéraires, le cahier des charges relatif à la labellisation et sur les attendus des pratiquants de Gravel.

L'organisation des Championnats du monde de Gravel a quelque peu perturbé la Commission qui n'avait pas anticipé cette probabilité. Toutefois, cet événement n'a attiré que très peu de Français dans la mesure où la pratique de cette discipline est synonyme de liberté, d'amusement, d'environnement et de découvertes de territoires locaux. Au regard de cet esprit, la Commission étudie plutôt l'idée de fédérer autour d'une communauté, qu'il conviendra de définir, plutôt que le développement de la compétition. Cette position a été portée à l'attention de David LAPPARTIENT.

La Commission tient à rester à l'écoute des pratiquants. Les assises qui auront lieu au mois d'octobre aborderont l'apprentissage club ; la formation des éducateurs ; les méthodes d'enseignement ; la structuration et la formation.

Nicolas ROUGEON confirme que l'idée de liberté caractérise parfaitement la philosophie du Gravel, tant pour les pratiquants que pour les organisateurs. Pour rappel, la loi impose la déclaration d'un événement sportif à partir de cent participants. Or, les organisateurs rédigent des règlements limitant le nombre à quatre-vingt-dix-neuf personnes pour éviter cette déclaration, et ainsi conserver cette idée de liberté, notion qui a été reprise lors de la rédaction des RTS, lesquels mentionnent l'effort individuel dans le strict respect du Code de la route. La Commission ne voulait en aucun cas apporter une contrainte supplémentaire, mais souhaitait préserver l'esprit du Gravel.

Alain GHILONI spécifie qu'il convient cependant de ne pas négliger une partie des pratiquants, anciens coureurs Route, qui souhaitent changer d'orientation et qui sont attirés par le concept du Gravel. À noter également que les vendeurs de vélos sont eux-mêmes intéressés par cette discipline qui leur ouvre des perspectives économiques.

Vincent DEDIEU précise que la Commission entend travailler dans un premier temps sur une réglementation assez légère qui s'affinera en fonction de la réglementation de l'UCI. Écoute, liberté, respect de la nature et prudence en matière de sécurité demeurent les orientations majeures de la Commission dans sa réflexion.

Michel CALLOT explique que face à l'émergence de nombreuses disciplines, l'UCI a fait le choix de recourir à des prestataires pour organiser les circuits internationaux (Pumptrack, Gravel, etc.). Il demeure important que la France développe son propre modèle et que la Fédération aille à la rencontre des pratiquants. La piste de réflexion établie par la Commission est incontestablement la plus appropriée.

Il invite les Élus du Conseil Fédéral à être sensibles dans leurs régions aux facteurs de développement préconisés par la Commission Nationale de Gravel, en reprenant notamment le volet itinéraire. Il est évident que dans certaines régions, le Gravel sera une alternative au rouler sur la route qui peut présenter certains dangers.

Christian LAZARINI déclare que son comité est très sollicité par des stations de ski souhaitant développer l'activité de Gravel, en raison notamment du peu de possibilités qu'offre le département des Alpes-Maritimes à la pratique du cyclisme sur route. Des rendez-vous sont d'ores et déjà prévus pour le mois de septembre.

Le Président fait valoir qu'il importe de répondre par la positive à ces différentes sollicitations.

Alain GHILONI fait valoir la pertinence de ce débat. Il appartient aux Élus du Conseil Fédéral et aux territoires de mener une réflexion sur les actions possibles.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ indique que tous les documents concernant les épreuves officielles attribuées par le Bureau Exécutif ont été transmis à l'ensemble des Élus du Conseil Fédéral.

Le Président déclare que des organisateurs ont quelques interrogations concernant l'interrégion de Cyclo-cross.

Nicolas ANDRÉ explicite que la Commission Nationale Cyclo-cross s'est réunie le 16 juin et que toutes les informations afférentes seront diffusées aux Comités Régionaux dans les prochains jours. La Commission a reçu de nombreuses candidatures et elle s'est attelée à définir les quotas par interrégion, avec une certaine souplesse, permettant d'accéder à la première manche de Coupe de France.

Vincent DEDIEU déclare que les vingt-cinq départements ont accepté de maintenir une Coupe Cyclo-cross en plus de l'interrégion.

Christine BAROCHE aborde le découpage des zones et rappelle que son comité avait émis la demande de rejoindre la même zone régionale pour toutes les disciplines.

Michel CALLOT indique que ce sujet n'est pas d'actualité pour le moment.

Christian LAZARINI évoque la nomination de trois CTS supplémentaires accordés à la FFC et souhaite adresser tous ses remerciements à Thierry BEDOS qui l'a accompagné dans les démarches administratives relatives au recrutement d'un éducateur (agent de développement), recrutement pour lequel son comité œuvrait depuis cinq ans.

Pascal SERGENT annonce que son comité a embauché un nouveau CTS avec un contrat de droit privé qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2022.

Christian LAZARINI relève que le contrat de droit privé implique des coûts supplémentaires pour les comités.

Michel CALLOT salue les trois postes de CTS que la Fédération a pu obtenir. Dans le contexte actuel, il s'agit d'une performance pour le moins positive. Il rappelle que la Fédération a mis en œuvre un système destiné à participer au financement du recrutement des cadres techniques sous contrat de droit privé. De manière générale, les fédérations sportives demeurent dans l'attente des décisions qui seront prises par la nouvelle ministre des Sports, Madame Amélie OUDÉA-CASTÉRA.

Le Président remercie tous les participants pour la qualité des travaux réalisés et pour la richesse des débats qui ont émaillé ce Conseil Fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le Président

Gilles ZOPPI

La Secrétaire de séance

Christine BAROCHE